

travaux qui sont très importants seraient permanents. Le dragueur dut quitter cet endroit et se rendre à Larry's-River, dans le comté de Guysborough, bien que les travaux que l'on avait à y faire ne fussent pas aussi importants et d'un besoin public aussi pressant que ceux de Fourchu. Larry's-River est entouré de ports, tandis que le port le plus rapproché de Fourchu, à l'est, est Louisbourg, qui est situé à plus de vingt-cinq milles, et à l'ouest, celui de Saint-Pierre, qui se trouve à une distance de cinquante milles.

J'espère que lorsque le dragueur aura fini son ouvrage à Larry's-River, on l'enverra à Fourchu pour y terminer les travaux commencés.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je comprends que pour terminer les travaux dont parle mon honorable ami (M. Gillies), il faudra trois mois. Aussitôt que j'en aurai le temps, c'est avec plaisir que je ferai faire ces travaux.

M. GILLIES : Puis-je demander à l'honorable ministre si je puis espérer que le dragueur sera envoyé à cet endroit dans le cours de la présente saison ?

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne puis l'assurer, mais l'ingénieur en chef de mon département me dit qu'il espère pouvoir envoyer le dragueur à cet endroit au cours de la présente saison.

M. BELL (Pictou) : Je voudrais faire remarquer à l'honorable ministre les changements faits parmi l'équipage du dragueur *Canada*. Il y a quelque temps, mon honorable collègue (sir Charles-Hibbert Tupper), qui est aujourd'hui absent de la Chambre, a posé certaines questions à l'honorable ministre, afin de connaître les raisons du renvoi du capitaine Mackenzie de ce dragueur.

Si je me rappelle bien, l'honorable ministre des Travaux publics a répondu que le capitaine n'avait pas été destitué, que cette nomination se faisait chaque année, et qu'il n'avait pas été nommé de nouveau. J'aimerais attirer l'attention sur les faits, qui ne justifient pas cette réponse. Le capitaine Mackenzie fut nommé, je crois, vers l'automne de 1896. Il n'avait aucune raison de croire qu'il occupait une position révocable chaque année. Je crois comprendre que la coutume, à ce sujet, est qu'à l'automne, quand l'ouvrage de la saison est terminé, l'équipage est payé et renvoyé, à l'exception de l'ingénieur mécanicien et du capitaine qui continuent à être en charge du dragueur et reçoivent leur salaire.

En 1896, l'équipage du dragueur *Canada* fut payé à Liverpool, N.-E., et l'ingénieur et le capitaine restèrent sur le dragueur tout l'hiver. On était à faire des réparations, et ces deux hommes restèrent à l'emploi du département. Mais le 21 avril, je crois, le lendemain même de l'élection locale à la Nouvelle-Écosse, le capitaine reçut un avis le destituant, sans explication aucune.

D'après sa réponse, on croirait que le ministre n'a pas été bien renseigné, car c'est un fait incontestable, je crois, que le capitaine est resté à bord du dragueur tout l'hiver, surveillant les réparations, et qu'il ne fut destitué que le 21 avril, au moment où le dragueur allait reprendre l'ouvrage, et alors que le capitaine Mackenzie pouvait croire sa position assurée pour une autre année.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Les faits mentionnés par mon honorable ami (M. Bell, Pictou) sont à peu près exacts, je crois. Ça été la règle, ou, il vaudrait peut-être mieux dire la coutume, dans le département des Travaux publics de retenir les services de l'ingénieur mécanicien et du capitaine d'un dragueur, ou l'un d'eux, comme gardien, mais en payant la moitié du salaire. Quand est venu le temps, cette année, d'engager un capitaine pour le dragueur *Canada*, j'ai cru qu'il m'était permis d'engager un autre homme que M. Mackenzie. M. Mackenzie n'était pas engagé à l'année, mais au mois, et il ne retirait qu'une demi-paye pour la saison d'hiver. Or, lorsqu'est venu le temps d'engager un capitaine, j'ai cru qu'il était raisonnable d'engager un autre homme, qui est assurément très compétent.

Sir CHARLES TUPPER : Devons-nous comprendre que les officiers à bord de ces bateaux ne doivent pas être considérés comme des employés permanents ? L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies), en réponse à une question, a dit que tous les officiers à bord des bateaux au service du gouvernement étaient maintenus et traités comme des employés permanents. Je ne vois pas pourquoi l'on ferait une distinction entre les officiers commandant les bateaux au service du département de la Marine et des Pêcheries, et les officiers engagés dans ces importants travaux de dragage. L'honorable ministre constatera, je crois, que le capitaine Mackenzie a été plusieurs années...

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Un an seulement.

Sir CHARLES TUPPER : N'a-t-il été employé qu'un an ? En tout cas, c'était l'habitude de ne pas faire de changement, mais de maintenir le capitaine d'un dragueur, s'il remplissait bien ses devoirs, et je crois que l'on n'a pas eu raison de se plaindre du capitaine Mackenzie.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non.

Sir CHARLES TUPPER : Et l'honorable ministre admettra, je crois, qu'il y a quelque avantage à avoir pour ce service un homme d'expérience dans ces travaux qui, chaque année, ajoute quelque chose à l'efficacité des services de ces employés. C'est appliquer inutilement le système de "aux vainqueurs les dépouilles" que de démettre un employé simplement parce qu'un autre désire sa position.

M. MACDONALD (King, I.P.-E.) : Relativement au dragueur *Prince Édouard*, je dois dire que ça été l'habitude depuis plusieurs années de retenir les services du capitaine. On a pu le payer au mois, mais on retenait ses services durant l'hiver. Or, le capitaine a été remplacé par un autre, je crois. Et je ne crois pas que l'on puisse avoir autre chose à reprocher à cet homme que d'avoir voté pour le parti conservateur. Il est au-dessus de tout soupçon ; c'est un homme tel que l'on en rencontre rarement, un homme parfaitement fiable, et je voudrais voir des hommes de sa valeur dans toutes les branches du service public.

Je veux profiter de l'occasion pour dire combien je regrette que le ministre des Travaux publics